



Trauma
Symposium

CONFÉRENCIÈRE
PRINCIPALE

Judith Herman

 Présentation virtuelle
diffusée en direct du palais des congrès

Judith Lewis Herman, M.D., est une professeure de psychiatrie à l'université Harvard et une experte renommée en matière de stress traumatique ayant contribué à établir la catégorie diagnostique du trouble de stress post-traumatique complexe. Elle est la cofondatrice et l'ancienne directrice de formation du Cambridge Health Alliance Victims of Violence Program, l'une des membres émérites de l'American Psychiatric Association ainsi que la lauréate de nombreux prix, dont l'International Society for Traumatic Stress Studies Lifetime Achievement Award de 1996. La Dre. Herman est l'auteure de deux ouvrages fondamentaux qui ont façonné la compréhension des survivants de traumas : *Father-Daughter Incest* (1981), et *Trauma and Recovery* (1992). Son nouveau livre, *Truth and Repair : How Trauma Survivors Envision Justice*, sera publié en mars 2023.

Plénière : 10 mai

**Vérité et réparation :
Comment les survivants de traumas
envisagent la justice**

Les crimes liés aux violences sexistes, tout comme d'autres crimes contre des groupes subordonnés, sont généralement des crimes d'impunité. Les victimes sont blâmées, humiliées et isolées, de sorte que la violence devient cachée et socialement invisible. La honte et l'isolement prédisent à leur tour les racines psychologiques malignes résultant d'un trauma complexe, notamment la formation d'une identité tâchée. Cet échange, basé sur des entrevues personnelles et des récits publiés, explore les points de vue des survivants sur ce que pourrait être une résolution juste des crimes qu'ils ont subis. En général, les survivants souhaitent avant tout que la vérité soit connue et que les auteurs soient démasqués. Au-delà, ils s'attachent à rétablir les relations, non pas principalement avec les auteurs, mais plutôt avec la "communauté morale" dont ils ont été isolés. Enfin, plutôt que de punir les auteurs, les survivants donnent souvent la priorité à la prévention des dommages futurs.